

Commune de
Le Fidelaire

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage au 1/5000 n°1/2

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XXXX/XXXX
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Le Fidelaire
Le Maire,

DOCUMENT
PROVISOIRE

Réalisé le : 25/09/2020

APPROUVE LE : XXX/XXXX

auddice

urbanisme

auddice.com

Hauts de France (Département)
24C du Châteauneuf
57000 Le Fidelaire
Tél. 03 87 55 55 08
Tél. 03 87 55 55 09

Somme-Normandie Le Fidelaire
185 Boulevard François 1er
70000 Le Fidelaire
Tél. 03 46 55 55 08
Tél. 03 46 55 55 09

Grand Est
Espace Saint-Croix
57000 Le Fidelaire
Tél. 03 87 55 55 08
Tél. 03 87 55 55 09

Val de Loire
Zone Expérimentale
Rue des Bâtes Grises
41000 Blois
Tél. 02 45 15 56 55

Somme-Normandie Evreux
Rue d'Alsace
27000 Evreux
Tél. 02 32 10 10 12

Légende

Zonage

Limite de zone ou secteur

Zone Urbaine

UAA : Secteur du centre bourg, à caractère principalement résidentiel et regroupant l'essentiel des services, équipements et commerces de proximité

UAB : Secteur d'extension du centre bourg, à dominante d'habitat

Zone à urbaniser

AU : Zone d'urbanisation future à vocation principalement résidentielle

Zone agricole

A : Zone de protection de l'espace agricole

Zone Naturelle

N : Zone naturelle de protection des sites, des milieux naturels et des paysages

NCg : Secteur du camping

NF : Secteur de friche à requalifier

NH1 : Secteur peu densément bâti recouvrant les hameaux et l'habitat dispersé en zone agricole ou naturelle, où seule l'évolution mesurée de l'existant est permise

NJ : Secteurs de jardins potagers et espaces naturels jardinés

NL : Secteur réservé à des activités sportives et de loisirs de plein air

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Périmètre d'application

RISQUE CAVITES SOUTERRAINES

Indices avérés:

Carrière souterraine

Indices d'origine indéterminée:

Cavité souterraine

Indices non localisés précisément:

Carrière souterraine

Indices d'origine karstique

Rayon de sécurité autour des carrières souterraines:

Rayon = 75 mètres

RISQUE INONDATION

Secteur inondable par ruissellement

Ecoulement des eaux de surface

Axe de Thalweg secondaire

Axe de Thalweg principal

TRAME VERTE ET BLEUE

Arbre remarquable à protéger (art. L123-1-5 7° du code de l'Urbanisme)

Mare à protéger (art. L123-1-5 7° du code de l'Urbanisme)

Haie à protéger (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Espace boisé classé (art. L130-1 du code de l'urbanisme)

EPP1: Espace planté à protéger où certaines constructions peuvent être admises (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

EPP2: Espace planté à protéger où aucune construction n'est autorisée (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Vergers à protéger (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Espace paysager et planté à créer (art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Préservation des lisières forestières:

Retrait des constructions par rapport aux bois et forêts

R20 : Retrait de 20 mètres

R10 : Retrait de 10 mètres

PATRIMOINE BATI VERNACULAIRE

Bâti ou ensemble bâti à protéger (art. L123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

CHANGEMENTS DE DESTINATION

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

CHEMINS ET ITINERAIRES PIETONS / VELOS

Cheminement à préserver ou à créer (art. L123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES (les numéros renvoient au règlement du PLU : pièce n°9)

Emplacement réservé : article L123-1-5 8° du code de l'urbanisme

Emplacement réservé : article L123-2 b du code de l'urbanisme

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	6 143 m²	Slade - Extension	Commune
ER n°2	6612 m²	Slade - Extension	Commune
ER n°3	925 m²	Aménagement des abords de la Mare Bonet	Commune
ER n°4	1 079 m²	Liaison douce	Commune
ER n°5	717 m²	Voie - Création	Commune
ER n°6	24 308 m²	Dispositif collectif d'assainissement	Commune
ER n°7	30 m²	Voie - Sécurisation de virage	Commune
ER n°8	9 548 m²	Aire de stationnement	Commune
ER n°9	1 176 m²	Logements sociaux	Commune